

Compte Rendu de réunion du Conseil des Sages

du 2 Avril 2015

Membres présents : Baudet Christian, Bertrand Jean-Michel, Boramier Simone, Chapelier Marie Thérèse, Claverie André, Coucaud Jean-Claude, Dony Guy, Falck Michelle, Mingotaud Marie-Joseph,, Villedieu Michelle (Présidente).

Membre absent : Chedemois Michelle, Cledat Françoise, Gendille Arlette, Sabathier Gilbert, Tixier Jean, excusés.

Ordre du jour :

- 1) Le chemin de l'eau (suite) ;
- 2) L'accessibilité ;
- 3) Dynamiser Fursac
- 4) Questions diverses.

Préambule:

Mme Villedieu précise que les PV de réunion du Conseil des Sages sont consultables sur le site internet Communes de Fursac "www.communes-fursac.fr"

Point 1 : Le chemin de l'eau :

Mr Claverie et Mme Cledat ont découvert la fontaine de Créchat. Cette fontaine, à la sortie du village de Créchat, est assez difficile d'accès. En effet, elle se situe dans un pré privé appartenant à Mr Boucher. Mr Claverie ajoute qu'ils n'ont pas trouvé trace du lavoir.

Mme Villedieu remet aux participants une cartographie liée à l'eau sur la commune de Saint Pierre de Fursac. Cette carte est jugée très intéressante par l'ensemble des participants. Mme Villedieu souhaiterait, à partir de cette carte, établir différents circuits kilométrés.

Ces circuits seraient touristiques et culturels (en association avec l'école de Fursac). Cette condition culturelle est nécessaire pour bénéficier de subvention du Fonds Leader Européen.

Point 2 : L'accessibilité :

Mme Villedieu précise qu'un projet concernant l'aménagement des bâtiments publics et également les locaux accueillant du public (cabinets médicaux, pharmacie boulangerie, café , fleuriste.....) va être soumis à EVOLIS 23 (ex SIERS).

Les mises aux normes concernent notamment :

- l'aménagement des trottoirs pour permettre l'accès aussi bien à la pharmacie que chez le médecin;

- l'installation de passage piétons ralentisseurs "type gendarme couché" et podotactiles (pour les mal voyants) en face de la mairie et vers la boulangerie ;
- création de place de parking pour handicapés place de la mairie et devant chez Proxy, une place de parking "handicapé" pourrait également être envisagée vers l'église;

Le dossier de présentation, après avis d'EVOLIS 23, pour bénéficier d'aides, **devra être remis pour le 27/09/2015 au plus tard**. Ces travaux sont obligatoires et devront être réalisés dans le délai de 3ans sous peine de pénalités.

Par ailleurs, Mme Villedieu précise que les commerçants qui ne pourront rendre leurs locaux accessibles aux handicapés auront la possibilité d'installer une sonnette. A charge pour ces derniers d'aller voir le client.

Elle indique également que les places de parking dans le centre bourg pourraient être aménagées afin de faciliter la circulation.

Elle ajoute que le cabinet des infirmières ne sera pas accessible du fait qu'il faut emprunter deux escaliers. Toutefois ces dernières n'apportent pas de soins au cabinet, elles se déplacent chez les patients.

A ce propos Mr Dony évoque le stationnement du car scolaire qui pose des problèmes de circulation voire de sécurité pour les enfants. Il propose que le stationnement s'effectue en haut du parking de la poste (A suivre).

Mme Falck propose l'installation d'une main courante au niveau des marches de la mairie.

Les participants évoquent le coût des travaux. Mme Villedieu précise que les associations d'handicapés souhaitent que les handicapés puissent se déplacer avec la plus grande autonomie, d'ou la nécessité d'effectuer des travaux en conséquence.

Point 3 : Dynamiser Fursac :

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil des Sages. Dans l'attente chacun peut réfléchir.

Point 4 : Divers :

Mme Mingotaud a fait part d'un problème de froid dans le cabinet des Kinés. Mme Villedieu précise que la mairie à fait le nécessaire tant au niveau du chauffage que de l'isolation phonique.